

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 422 promulgant le décret du 25 novembre 1913 (Conditions d'accession à une nationalité étrangère des Indigènes sujet français).

n° 422

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 décembre 1913

Numéro JO  
n° 206 du 31/12/1913

Date du numéro  
31 décembre 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 25 novembre 1913, déterminant les conditions d'accession à une nationalité étrangère des indigènes sujets français ou protégés français, originaires des Possessions françaises autres que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 25 novembre 1913, sus visé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. BONHOURE.**